



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DIS IDENTITÉ ET SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

INFOS

NE PERDEZ PAS VOS HEURES DE DIF

AVEZ-VOUS TRANSFERÉ VOS HEURES DIF SUR VOTRE COMPTE CPF?

LA DATE LIMITE DE TRANSFERT ? **31 décembre 2019**

OU TROUVER SON COMPTE CPF ?

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Créer votre compte si vous ne l'avez pas encore fait
> Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale



COMMENT VÉRIFIER QUE LE COMPTE DIF A BIEN ÉTÉ SAISI ?

Aller dans l'onglet "Mes droits formation"
> Vérifiez que vous avez bien "*Dont xxx€ de DIF*", sous la somme TOTALE en €.

Mes droits formation

3 090,00 €
Dont 1 650,00 € de DIF

OU

Mes droits formation

1 260,00 €

COMMENT CONNAÎTRE VOTRE SOLDE DIF ?

S'il n'apparaît pas, comme ci-dessus:

- > Consultez votre **bulletin de salaire de janvier 2015**
- > Ou consultez votre **courrier du mois de janvier 2015 intitulé:**
- > Ou sinon **rapprochez-vous de votre service paye** pour obtenir une copie de ce courrier



COMMENT SAISIR SON DIF ?

Allez dans l'onglet "Mes droits formation"
> Puis cliquez sur "**Saisir mon DIF**"

Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?
Saisissez vos heures acquises au titre du DIF

[Saisir mon DIF](#)

QUELLE EST LA DATE LIMITE ?

Vos heures de DIF doivent être **utilisées avant le 31 décembre 2020 !**